

DRT-8001 : Examen thèse volet rétrospectif

---

## Description du cours

---

### DRT-8001 Examen de thèse volet rétrospectif

Examen au cours duquel l'étudiant est évalué, par écrit, sur ses connaissances des fondements de son domaine du savoir. La matière couverte par cet examen se rapporte aux fondements du domaine de savoir dans lequel s'inscrit le sujet de thèse de l'étudiant. L'examen porte sur un corpus bibliographique d'environ 2000 pages élaboré par le directeur de recherche et l'étudiant. **(3 crédits)**

---

## Objectifs

---

- Évaluer l'étudiant sur ses connaissances des fondements de son domaine de savoir.
- Vérifier sa capacité de rédaction juridique.
- Évaluer sa capacité de poursuivre avec succès son programme d'études.

---

## Place dans le cheminement

---

L'examen devrait se tenir au cours de la troisième session d'inscription.

---

## Déroulement

---

La liste des références bibliographiques est élaborée par le directeur de recherche et l'étudiant avant la fin de la deuxième semaine de la session d'inscription à l'examen de thèse volet rétrospectif.

La direction de programmes constitue un jury de deux ou trois membres qui comprend nécessairement le directeur de recherche et, le cas échéant, le codirecteur, ainsi qu'un membre additionnel. Il revient aux membres du jury de déterminer une ou deux questions, ainsi que la date de l'examen, après avoir consulté le directeur des programmes.

L'examen, d'un total de 25 pages, doit respecter les règles de présentation énoncées en Annexe. Il doit être remis par courriel à la direction des programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles ([martine.duquet@fd.ulaval.ca](mailto:martine.duquet@fd.ulaval.ca)) dans un délai de rigueur de quatorze jours, incluant le jour de la remise du sujet; un accusé de réception est alors fourni par la direction de programmes. La direction des programmes s'occupe d'acheminer un exemplaire de l'examen à chacun des membres du jury.

Une note est attribuée à l'examen par les membres du jury, lesquels peuvent faire part de leurs commentaires à l'étudiant. À défaut d'entente entre eux, chacun accorde une note en pourcentage; la cote finale est alors constituée par la moyenne des notes convertie suivant le barème en vigueur aux études supérieures en droit.

Un droit de reprise est accordé par décision unanime du jury. La reprise doit avoir lieu au plus tard à la fin de la session qui suit celle pendant laquelle l'échec a eu lieu. Le moment de la reprise doit faire l'objet d'une entente entre l'étudiant, le directeur de thèse et le directeur de programmes.

La réussite de l'examen est nécessaire à la poursuite du programme.

---

## Évaluations

---

Le cours est sanctionné par une note (A+ à C, ou E en cas d'échec).

---

## Politique de plagiat

---

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de:

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
- v. remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

---

(Source: COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009)

---

## Règlement disciplinaire

---

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 28 à 32 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante:

[https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Reglements/Reglement\\_disciplinaire\\_a\\_l\\_intention\\_des\\_etudiants\\_CA-2016-91.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire_a_l_intention_des_etudiants_CA-2016-91.pdf)

---

## Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval

---

La Faculté de droit se réfère aux dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval inscrites dans son Règlement des études (mai 2009).

### Mesures d'évaluation de la qualité du français

L'Université Laval reconnaît l'importance et le rôle de quatre principales habiletés langagières dans la formation qu'elle dispense : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production orale et la production écrite.

Elle considère également que la maîtrise de ces habiletés est mesurable et veille à ce que les diverses mesures d'évaluation soient adaptées à chacun des trois cycles d'études et contribuent à l'atteinte des objectifs de formation qu'elle s'est fixés.

### Mesures de soutien

Lorsque les enseignants et les chercheurs observent des difficultés chez les étudiants, ils lui offrent le soutien approprié :

A) En cas de difficultés relatives à l'application des conventions scientifiques, ils prodiguent les conseils adéquats;

B) En cas de problèmes liés à l'expression claire et cohérente des idées, ils orientent l'étudiant,

en concertation avec sa direction de programme, vers des cours centrés sur l'expression écrite de la pensée;

C) En cas de difficultés liées à la maîtrise du code linguistique du français, ils réfèrent l'étudiant à sa direction de programme, qui lui indiquera les ressources mises à sa disposition (cours, ateliers, centres d'aide, etc.).

Parmi les mesures de soutien offertes aux étudiants, la Faculté de droit invite les étudiants et les enseignants à consulter le répertoire des ressources pour améliorer la qualité de la langue dans les cours de sciences humaines. Ce répertoire se trouve dans le portail du Réseau Fernand Dumont à l'adresse suivante : <http://www.rfd.fse.ulaval.ca/>. Le Réseau **Fernand-Dumont** regroupe des professeurs et chargés de cours de sciences humaines qui cherchent à améliorer les compétences langagières de leurs étudiants dans les différentes tâches de lecture et d'écriture propres à leur discipline.

---

### **Recherche documentaire**

---

Plusieurs formations sont offertes par les conseillères à la documentation en droit de la Bibliothèque. Il est fortement suggéré à l'étudiant de suivre ces formations, qui concernent la recherche documentaire spécialisée, les bases de données, l'utilisation du logiciel EndNote, etc. Plusieurs guides de recherche sont aussi disponibles dans différents domaines du droit. Vous trouverez les informations relatives à ces formations, ainsi que les coordonnées des conseillères à la documentation, sur le [portail droit](#) du site internet de la Bibliothèque.

## ANNEXE

### **DRT-8001 : Examen thèse volet rétrospectif** **Règles de présentation du document**

#### **Ordre des parties**

Le travail doit présenter les parties suivantes :

1. Page de titre
2. Table des matières
3. Corps de l'essai (introduction, chapitres, sections, autres subdivisions, conclusion)
4. Bibliographie
5. Annexes (optionnel)

#### **Format de page**

Le format de page autorisé est lettre nord-américain

#### **Marges**

- Texte justifié
- Haut et bas: 25 mm
- Gauche et droite: 30 mm

Évitez de placer un élément de contenu à moins de 10 mm du bord de la page.

#### **Interligne**

- Corps du texte: 1,5
- Paragraphes: 2,0
- Table des matières: 1,0
- Liste des figures: 1,0
- Liste des illustrations: 1,0
- Liste des tableaux: 1,0
- Sommaires de chapitre: 1,0
- Énumérations: 1,0
- Notes de bas de page: 1,0
- Bibliographie ou liste des ouvrages cités: 1,0
- Annexes: 1,0
- Index: 1,0

## Polices de caractères

### *Microsoft Word, OpenOffice et LibreOffice*

- Arial
- Arial Narrow
- Arial Unicode MS
- Bookman Old Style
- Garamond (Microsoft Word seulement)
- Times New Roman
- Verdana

## Taille de caractères

- Texte régulier: 11 à 12 points
- Notes de bas de page: 10 points

## Citations

### *Citations courtes*

- entre guillemets français « »

### *Citations longues (plus de 5 lignes)*

- paragraphe distinct
- interligne 1,0
- mise en retrait de 10 mm à gauche et à droite
- sans guillemets ni italique

## Pagination

Emplacement du numéro de page:

- en bas, au centre

**Toutes** les pages doivent être calculées dans la numérotation, dans le format spécifié.

### *Pages liminaires*

Les pages liminaires sont paginées en **chiffres romains**; la page de titre n'est **pas** paginée

### *Pages du corps du mémoire ou de la thèse*

Les pages du corps du mémoire ou de la thèse sont paginées en **chiffres arabes**; l'introduction doit correspondre à la page 1; la pagination continue en chiffres arabes est obligatoire

## **Table des matières**

La table des matières doit être générée automatiquement par les fonctionnalités de votre logiciel de traitement de texte.

Elle doit inclure:

- les titres des chapitres/sections/autres subdivisions du corps de l'essai
- la liste des tableaux
- la liste des schémas
- la liste des figures
- la liste des abréviations et des sigles, etc.

## **Bibliographie**

La Faculté de droit n'impose pas de style bibliographique particulier. Les références bibliographiques doivent cependant être complètes et uniformes.